FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

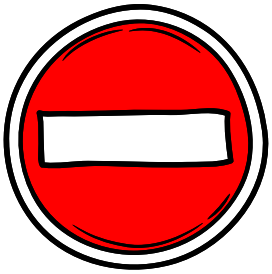
ACCORD SUR LA PSC : LA CGT NE SIGNE PAS
PAS DE SIGNATURE MAJORITAIRE DES ORGANISATIONS SYNDICALES !

L'accord sur la Protection Sociale Complémentaire n'a pas recueilli de signatures majoritaires de la part des syndicats de la FPH. La PSC ne peut donc pas être mise en œuvre en l'état.

Une prise en charge employeur à 100% d'une formule de base aux garanties minimalistes ne saurait constituer une victoire pour les 1,2 millions d'agents

Un budget de 489 millions d'euros alors que le financement minimum proposé initialement était de 460 millions ne saurait justifier une quelconque satisfaction

La CGT n'a pas signé cet accord :



- **Véritable chèque en blanc :** les budgets ne sont pas encore votés qu'on nous demande de signer ! Financement assujetti à la Loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) donc sans enveloppe garantie.
- Adhérer obligatoirement à une mutuelle au rabais dont les options seront payantes pour être correctement remboursés : **une aberration !**
- Refuser d'obliger les établissements à appliquer la loi sur les dispositifs de soins gratuits pour les agents : **une preuve de mépris !**

Les exigences et les revendications portées par la **CGT** étaient en effet bien plus ambitieuses et en adéquation avec les besoins et les attentes des agents.

NE PAS SIGNER :
UNE DÉCISION DÉMOCRATIQUE

La **CGT** a consulté l'ensemble de ses syndicats pour s'appuyer sur les collègues de terrain.
Ils n'en veulent pas en l'état,
la CGT ne signe pas.



Cet échec pour le gouvernement le met donc face à ses responsabilités !

La CGT attend maintenant la réponse du ministère qui conditionnera, tant sur la forme que sur le fond, sa participation à d'éventuelles nouvelles négociations.

LA BALLE EST PLUS QUE JAMAIS DANS LEUR CAMP ! LA CGT MAINTIENDRA LA PRESSION !

Fédération Santé et Action Sociale - Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX - revendic@sante.cgt.fr - Tel : 01 55 82 87 88

Fédération CGT Santé et Action Sociale - 10/2026 Ne pas jeter sur la voie publique.